

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 29 avril 2011
(convocation du 18 avril 2011)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Neuf Avril Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme. LACUEY Conchita	M. DUBOS Gérard à M. BENOIT Jean-Jacques
M. CAZABONNE Alain à M. CAZABONNE Didier	M. DUCASSOU Dominique à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre jusqu'à 10h15
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 12h	M. EGRON Jean-François à M. LAGOFUN Gérard
M. GELLE Thierry à Mme. BONNEFOY Christine	Mlle. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic	M. GALAN Jean-Claude à Mme. MELLIER Claude
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 11h10	M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis à partir de 12h15
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude	M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent à partir de 10h30	M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. BAUDRY Claude à M. ANZIANI Alain	M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 12h
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles	M. REIFFERS Josy à Mme PIAZZA Arielle à partir de 11h45
Mlle. COUTANCEAU Emilie à Mme. BOST Christine	M. SENE Malick à M. COUTURIER Jean-Louis
M. DANJON Frédéric à M. ROSSIGNOL Clément	M. SIBE Maxime à M. SOLARI Joël
Mme DELATTRE Nathalie à Mme COLLET Brigitte à partir de 11h35	

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés Publics - Territoire de la Communauté urbaine de Bordeaux -
Réalisation d'études préliminaires et d'avant-projets de voiries et d'espaces
publics - Marché de maîtrise d'œuvre - Autorisation d'attribution et de signature**

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Les nouveaux programmes d'aménagement développés par la Communauté Urbaine visent à améliorer, pour tous les usagers, les conditions de l'utilisation de l'espace public en définissant dans le cadre du Plan de Déplacements Urbains (PDU) de nouvelles règles de partage visant à répondre au triple impératif de la sécurité et de la qualité de vie et de l'embellissement de la ville.

Les principaux objectifs sont :

- l'amélioration des conditions de sécurité des déplacements des usagers particulièrement fragiles : piétons et cyclistes,
- le bon fonctionnement des déplacements pour tous les modes de transport en privilégiant ceux qui sont faiblement consommateurs d'espace et d'énergie,
- l'amélioration de la qualité de vie et de la qualité des espaces publics sur le plan notamment de l'embellissement, du confort, de l'accessibilité.

A cet effet, le Conseil de Communauté a autorisé, par délibération du 24 septembre 2010, le lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'études préliminaires et d'avant-projets de voirie et d'espaces publics et a désigné les membres composant le jury.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en date du 28 septembre 2010, conformément aux dispositions des articles 33 alinéa 3 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Les prestations font l'objet d'un marché à bons de commande avec minimum et maximum passé en application de l'article 77 du Code des Marchés Publics, pour une durée de 4 ans. Les montants minimum et maximum estimés de l'opération, sur cette durée, s'élèvent respectivement à 500 000 € h.t. (soit 598 000 € TTC) et 2 500 000 € h.t. (soit 2 990 000 € TTC). Les dépenses en résultant seront imputées selon le cas, dans le cadre des exercices concernés, aux budgets des différents programmes de voirie.

Six bureaux d'études ont répondu à la consultation. Il s'agit de :

- J2C / Tricaud et Chapelière
- Egis Aménagement / Atelier Villes et Paysages
- IRIS Conseil Régions / Exit Paysages
- ECCTA / Barriquaund et Frylender / Verdi Ingénierie
- DURET / Trouillot / VRD Conception
- CETAB / Bourriette et Vaconsin

La Commission d'Appel d'Offres siégeant en jury du 2 février 2011 a agréé les candidats excepté le groupement DURET / Trouillot / VRD Conception qui ne présentait pas les compétences, l'expérience et le dimensionnement suffisants pour répondre à ce type de marché et a proposé d'attribuer le présent marché au groupement J2C / Tricaud et Chapelière, classé en premier au regard des critères de jugement des offres.

Le marché débute à compter de sa date de notification.

En conséquence, il apparaît aujourd'hui nécessaire :

- d'autoriser Monsieur le Président à attribuer le marché au groupement J2C / Tricaud et Chapelière,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le présent marché.

En application des articles L2121.12 et 2121.13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le projet du marché est mis à disposition des conseillers communautaires à l'immeuble Le Guyenne à la Direction de la Commande Publique – 6^{ème} étage.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics, et notamment ses articles 33 alinéa 3, 57 à 59, et 77,

VU le projet du marché mis à disposition des élus communautaires en application des articles L2121-12 et L2121-13 du CGCT,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT

- qu'il est proposé à l'issue de la consultation d'attribuer au groupement J2C / Tricaud et Chapelière le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'études préliminaires et d'avant-projets de voirie et d'espaces publics,
- qu'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Président à attribuer et à signer le marché avec ce groupement.

DECIDE

Article 1 : Monsieur le Président est autorisé à attribuer le marché au groupement J2C / Tricaud et Chapelière.

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer le présent marché.

Article 3 : Les dépenses résultant du présent marché seront imputées selon le cas, dans le cadre des exercices concernés, aux budgets des différents programmes de voirie.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 29 avril 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
17 MAI 2011

PUBLIÉ LE : 17 MAI 2011

M. ALAIN DAVID